

Du côté des luttons

page 3

la non-choupitude du travail

page 6

Biotope pas top

pages 4 et 5



ISOsent tout à la MEL !

page 8

Le 5 décembre rdu dans la rue

l'édito

Il nous aurait dit...

Le 11 décembre prochain, la CGT MEL commémorera la disparition de notre ancien Secrétaire général, Stéphane DUMEZ, il y a deux ans. Vous serez très nombreuses et nombreux à avoir une pensée particulière pour lui.

Mort au combat, comme on le dit entre nous...

Depuis son départ tragique, nous n'avons eu de cesse de continuer ce combat que Stéphane incarnait. Et les occasions ont été nombreuses de se dire : « du temps de Stéphane, on aurait fait ceci » ; « si Stéphane était là, il nous aurait dit cela ». C'est en cela qu'il a laissé, en chacune et chacun d'entre nous, cet immense héritage.

Si Stéphane était là, il nous dirait, en nous montrant les images des mouvements de protestation au Chili, que le rapport de force peut s'inverser sans prévenir, quand on touche aux services publics. Il nous aurait dit que la peur peut changer de camp d'un seul coup.

Il nous aurait dit, en plaisantant, de féliciter Bruno CASSETTE pour

ces si nombreux tweets vantant la « qualité » du dialogue social à la MEL. De lui rendre hommage pour sa médaille d'argent aux « Trophées du manager territorial », organisés par la Gazette des Communes. Et il aurait prononcé « manager » avec un excès d'accent américain ajoutant, « oh yeah ». Car il nous aurait précisé « faut militer dans la bonne humeur les camarades, on a aussi le droit de rigoler ». Mais il nous aurait surtout dit : « non, je déconne ! Ne perdons pas de temps avec ça, on a assez de boulot à s'occuper des collègues, le

mec il se cherche un nouveau travail, c'est normal qu'il se fasse de la pub, et je serais même le premier à lui faire une lettre de recommandation ».

Il nous aurait dit, aussi, d'aller faire un tour place de la République, à Lille, ou à l'hôpital de Roubaix, le 14 novembre dernier, pour soutenir les salarié.es en lutte au CHR et au SDIS. Car les mêmes causes produisent les mêmes effets ! Quand on casse le Service public et le statut du fonctionnaire, ce sont nos camarades syndiqué.es que l'on retrouve en première ligne pour s'y opposer et défendre l'intérêt général. Et ce sont eux que l'on retrouve, de plus en plus souvent, sur le banc des accusés, devant justifier leur action militante devant les tribunaux !



« Si c'est votre façon d'aimer, je vous prie de me haïr »

Molière

Réponse de la CGT MEL à une citation du DGS sur Tweeter : « il n'y a pas de changement réussi sans l'amour des autres »

Enfin, sûr qu'il aurait moins rigolé en nous disant : « avec la loi de transformation de la Fonction publique, ça leur suffisait pas de nous dézinguer pendant une vie au boulot ! Faut aussi qu'ils nous volent notre retraite ! »

Il VOUS aurait dit, à chacun d'entre vous : « vous faites comme vous voulez mais le 5 décembre, faut y aller, moi j'y serai dans la rue. On peut pas tout accepter ».

Nous, on y sera, pour défendre nos conquits sociaux bien sûr, et pour lui rendre hommage. On espère vous y voir nombreux.

Frédéric
**"Par-ISO 37
001"**
Secrétaire Général



l'agenda

- > **Jeudi 21 novembre** : Opération « Père Noël vert » 11h30 – 14h00 – Entrées des bâtiments R+8 et R+14
- > **Samedi 23 novembre** : Cérémonie des médaillés et retraités, 10h30 – 12h00, Salon des réceptions
- > **Samedi 23 novembre** : Marche contre les violences sexistes et sexuelles, 14h00, Lille, Grand Place
- > **Lundi 25 novembre** : Stand du collectif Femmes (lutte contre les violences faites aux femmes), 11h30 – 13h00, Cafétéria de la MEL
- > **Jeudi 28 novembre** : Comité technique, 9h–12h, Salon, Salon des réceptions côté patio
- > **Jeudi 5 décembre** : grève reconductible et manifestation
- > **Lundi 10 décembre** : Assemblée générale de la CGT MEL, 08h – 16h, Salle du Conseil
- > **Mardi 17 décembre** : Conseil d'administration du CAS, 14h – 16h, Salle des Conférences



Du côté des **l**uttes



Il y a quelque mois, le CGT infos avait relayé la convocation de deux responsables CGT du CHRU de Lille pour « barbecue interdit » à l'occasion d'un piquet de grève. On n'arrête pas le progrès !

Car, aujourd'hui, c'est au tour des pompiers d'être mis au banc des accusés. Le 29 octobre, la CGT MEL assistait à une audience au tribunal de Lille en soutien aux collègues du SDIS. Cinq syndicats de sapeurs-pompiers, dont la CGT, étaient assignés. Jean René LECERF, président du Conseil départemental et du SDIS, leur reproche l'inscription de slogans revendicatifs sur les véhicules et l'affichage de banderoles sur les murs des casernes. Pourtant, nos camarades ne réclament que légitimement les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions ! Rappelons que ces slogans sont inscrits à l'aide d'un nettoyeur qui n'engendre aucun dégât sur les matériels. Mais ce type d'expression ne serait pas conforme au règlement intérieur, règlement dont les avocats de nos camarades incriminés nous rappellent l'irrégularité ! Mais, surtout, ces affichages provoqueraient des « troubles à l'ordre public » et

alimenteraient un « climat anxigène ». Rappelons que le seul moyen de faire grève pour les pompiers, c'est justement ce mode d'expression, car il ne leur est pas possible de quitter leur poste. Il s'agit en réalité d'une grève par la communication. Ils sont, bien souvent, le dernier lien avec les populations les plus en difficulté. Il n'est pas rare qu'ils se fassent « caillasser ». Inutile de préciser que leurs conditions de travail sont difficiles et qu'ils font particulièrement face à des risques de maladie, d'intoxication, voire même de mort violente.

Et nous sommes nombreux à les applaudir pour ces risques qu'ils prennent pour

leurs véhicules. Le SDIS, débouté, a même été condamné à verser des indemnités à chaque syndicat.

L'hôpital en soins palliatifs

Ce 14 novembre, nous étions à Roubaix, au côté du personnel des hôpitaux de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, qui dénonçaient le manque de moyen alloués et des conditions de travail déplorables. Alors que le Parlement s'apprête à voter un budget très insuffisant pour répondre aux besoins des médecins et hospitaliers, qui souhaitent simplement travailler dignement.

Nos collègues font les frais du saccage de l'hôpital public, en même temps qu'ils subissent de plein fouet la loi DUSSOPT, dite de « transformation » de la Fonction publique.

Lille. Les étudiants se révoltent contre leur précarité.

A l'université de Lille, les étudiants se s'organisent et manifestent suite à l'immolation par le feu de leur camarade de Lyon. Partout en France, les revendications contre la précarité, qu'il a exprimées quand il a tenté de se suicider, sont reprises par les mouvements de jeunesse. La jeunesse et l'éducation sont sacrifiées par le gouvernement.

Frédéric Parisot



nous. Nous avons été aussi nombreux à être choqués par la répression sanglante orchestrée par le ministre de l'Intérieur et dont ils ont été victimes lors de leur manifestation nationale du 15 octobre dernier. Le 12 novembre, le verdict du tribunal est tombé et autorise les pompiers à maintenir leurs messages de grève sur

Les luttes sont nombreuses. Le gouvernement est sur les dents. Ces luttes ne sont pas concurrentes. Elles se superposent, s'agglutinent, s'amplifient !

MACRON veut donner le coup de grâce à notre modèle social. A tous les étages, c'est plus de précarité, plus de pauvreté, moins de protection sociale et de services publics. Le 5 décembre, la CGT engage une grève reconductible pour la défense de notre système de retraite et contre l'éradication des services publics.

Nous sommes 5 millions de fonctionnaires, nous avons toutes et tous une raison de manifester. De réagir.

Tous ensemble, dans la rue, le 5 décembre !

collé-serré, la danse qui fait suer

Biotope

coup de chapeau aux élus du CHSCT !

Lors du CHSCT du 5 novembre dernier, toutes les organisations syndicales représentées ont approuvé la demande d'expertise sur le bâtiment Biotope. Cette demande a également été approuvée par de nombreux élus politiques de la MEL siégeant au CHSCT. C'est une première victoire syndicale concernant les futures conditions de travail de nos collègues amenés à rejoindre Biotope. Cette expertise concernera les conditions de travail dans ce bâtiment, et notamment les aménagements en open space.

Vous trouverez ci-dessous des extraits de l'intervention que notre camarade Sébastien POLVECHE, secrétaire du CHSCT, a faite en séance.

Mesdames et Messieurs les élus au CHSCT de la MEL,

Monsieur le Président du CHSCT, Les élus du personnel ont déposé une demande d'expertise, dite « projet important » sur le projet Biotope. (...) Pourquoi cette demande d'expertise ? Et pourquoi maintenant ?

Tout simplement parce que nous faisons le constat objectif que :

Le CHSCT n'a pas été consulté formellement sur le projet Biotope. (...) Il n'y a pas eu consultation formelle, exprimée par un vote du CHSCT s'agissant de ce projet structurant, qui concerne plus de 1 400 agents du siège ; **plus préoccupant encore, les séances successives du CHSCT et des groupes de travail n'ont pas permis d'amender le projet**, dans le but de garantir les conditions de travail des agents

Les plans qui nous ont été présentés se caractérisent par des surfaces de travail individuelles anormalement basses : on parle de 5 à 6 m² par agent. C'est peu, c'est très peu. C'est bien en deçà de la norme AFNOR (...) **La norme est d'ailleurs très claire sur le fait que les 10 m² concernent les surfaces individuelles de travail et n'incluent pas les**



surfaces collectives. Ces surfaces individuelles de travail, vous avez cru bon de les nommer « fabrik ».

Mon côté taquin pourrait me faire dire que c'est l'inconscient qui parle, qu'avec Biotope c'est le retour du travail à la chaîne, de l'usine...

Revenons au concret et, notamment, aux espacements entre les postes de travail.

Eux, contrairement aux surfaces de travail individuelles, sont encadrés par des dispositions de portée contraignante qui imposent des espacements de 80 cm pour accéder au poste de travail, 180 cm si voie de circulation, et 150 cm pour les couloirs. **Force est de constater que le compte n'y est pas, en particulier pour l'espacement entre les postes de travail.**

L'impact sur les conditions de travail est aggravé par le parti pris de l'aménagement des locaux en tout open space, avec toutes les conséquences que cela peut présenter en termes de nuisances sonores, de troubles de la concentration.

Les élus du CHSCT ont alerté, émis des réserves, et force est de constater que nous n'avons pas été entendus. Le projet est conduit à marche forcée.

Et nous ne sommes pas seuls à contester ce projet. Il ne nous pas échappé que lors du dernier Conseil de la MEL, un groupe politique a déposé un plan B, que l'exécutif s'est engagé à étudier.

Notre propos se veut constructif, nous voulons que le plan A garantisse les conditions de travail des agents. A ce stade, c'est celui qui est délibéré. Alors il faudra faire avec ; mais pas à n'importe quel prix. D'où cette expertise visant à ré-interroger l'aménagement des locaux, pour garantir des conditions de travail décentes.

On me dira que cette expertise risque de retarder le projet. Mais je tiens à rappeler que la MEL louera ce bâtiment pendant 18 ans. Nous ne sommes donc pas à quelques mois près, si l'enjeu est de préserver les conditions de travail et



on est open, mais pas open space

la santé des agents pour laquelle, je le rappelle, **l'employeur a une obligation de résultat**.

En réalité, nous allons vous faire gagner du temps. En effet, le projet Biotope n'est tout simplement pas tenable, il n'est pas réaliste en l'état : il créera des espaces de travail et des conditions de travail invivables. **La preuve en est que la Métropole d'Aix Marseille, qui a mené un projet comparable, accompagnée par le même cabinet, a dû revenir sur l'aménagement en open space et a dû remettre des cloisons deux ans après l'emménagement de ses agents dans le bâtiment.** Alors oui, il nous faut cette expertise. Nous proposons de la piloter en étroite relation avec les élus politiques. C'est dans cet esprit que nous vous avons remis, bien en amont, notre projet de délibération et que nous avons rédigé la délibération en ce sens.

Nous souhaitons qu'elle permette de :

- > **Formuler des préconisations** de nature à garantir la conformité de l'aménagement du bâtiment avec les dispositions du Code du travail,
 - > **Réaliser un diagnostic des risques**, des situations dangereuses et des conditions de travail du projet de déménagement vers Biotope,
 - > **Formuler des propositions de prévention** des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,
 - > **Formuler des préconisations pour permettre au CHSCT d'amender le projet**, tendre vers l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité des agents qui vont subir ce déménagement.
- Nous proposons de confier cette expertise au Cabinet SECAFI en nous basant sur le Code du travail, et non sur le code des marchés publics. Ce cabinet ne vous est pas inconnu. Il a été amené à intervenir à plusieurs reprises pour la MEL, à l'occasion d'événements dramatiques.

Vous avez pu mesurer la qualité du travail effectué par ce cabinet. Il dispose des ressources, des ergonomes en particulier, qui permettent de mener cette expertise. Nous avons fourni ses livrables. C'est un cabinet sérieux et impartial. C'est pourquoi, nous vous demandons de voter cette délibération, ou à défaut de vous abstenir, de manière à ce que la procédure puisse suivre son cours. Car, après l'avis du CHSCT, il reviendra à la MEL de dire si elle donne suite ou pas à cette demande d'expertise.

Sébastien Polvièche
secrétaire du CHSCT

Le geste militant du **mois**

Word, Excel, PowerPoint : à la MEL, nous utilisons tous les jours des programmes informatiques brevetés par la société Microsoft.

Même Sezam, qui émane du logiciel Sharepoint, est géré par le géant américain. Nous recherchons également des informations en utilisant des moteurs de recherche créés par certains groupes hégémoniques, en particulier Google. Cette multinationale, qui ne respecte majoritairement que le droit californien, a eu bien du mal à payer ses impôts en France cette année jusqu'à un redressement fiscal ! Pourtant, des alternatives existent ! D'autres collectivités territoriales et services de l'Etat ont fait le choix d'adopter des programmes informatiques sous licence libre – Linux, par exemple. D'autres moteurs de recherche, comme Qwant et Ecosia respectent notre vie privée et réinvestissent leurs bénéfices vers des projets d'intérêt général. Alors, osez franchir le pas ! Il est très facile, au quotidien, d'utiliser certaines des solutions que nous avons citées.

Et c'est aussi à la MEL, qui se gargarise d'être un employeur responsable, d'encourager et systématiser ce type d'alternative...

la Rédaction



luttons contre la non-choupiitude !

Un stand pour lutter contre les violences faites aux femmes



À l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le Collectif Femmes de la CGT MEL tiendra un stand d'information le :

25 novembre,
de 12h00 à
14h00, à la
cafétéria rue
du Ballon.



nées par leur conjoint ou ex-conjoint. Vous y retrouverez une expo avec des panneaux d'informations, les chiffres des violences, des contacts, des films de sensibilisation. Et une boîte à dons au profit du collectif « l'Échappée », qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

L'objectif est de sensibiliser aux violences faites aux femmes et aux moyens de lutter contre. Au 1^{er} novembre 2019, rien qu'en France, 125 femmes sont mortes assassi-

du du Collectif Femmes et de l'organisation de notre prochain 8 mars! Quel thème en 2020 ?

Après « Les femmes dans le 7^e Art », « Les femmes et la prison », « Les femmes dans la BD » : quel thème voulez-vous aborder ? Et avec quel atelier artistique ? Les précédentes années, nous avons organisé divers ateliers : dessins, origami, sculpture, tricot pour les hommes et bricolage pour les femmes. Venez nous retrouver, avec vos idées ! Femmes, hommes, syndiqué.e.s ou pas, rejoignez le Collectif Femmes !

Contact : **Marie Wartelle**
(poste : 2927)

Expo-vente 2019 Toujours un succès !



de la vingtaine d'exposants qui y ont participé.

Beaucoup d'entre eux ont également salué le travail d'organisation réalisé par Laetitia et Nicolas, qui ont travaillé d'arrache-pied, pendant des mois, pour que cette édition 2019 ait lieu.

Au nom de la CGT MEL, nous tenions à féliciter nos deux camarades pour leur investissement et leur donnons l'autorisation de remettre le couvert l'année prochaine !

La Rédaction

Ouverture toute la journée, nouvelles thématiques, nouveaux organisateurs : notre expo-vente 2019, tenue les 7 et 8 novembre, a adopté un nouveau look ! Pour autant, nos collègues ne se sont pas sentis dépayés par le changement ! Comme chaque année, ils étaient venus en nombre pour découvrir et profiter des activités





L'ubérisation de la fonction publique

Tour CGT des services

Étape N°1 : le Parc auto

Focus sur le Parc Auto, service historique de la MEL, à nos yeux symptomatique des choix d'organisation pris par l'établissement ces dernières années.

Le recours au secteur privé

L'entretien et la maintenance des véhicules ne s'exercent plus en régie publique. Il y a quelques années, quand vous tombiez en panne avec un véhicule de la MEL, un agent du Parc Auto intervenait directement. Désormais quand on tombe en panne, on est invité à téléphoner au numéro d'assistance, qui enverra un dépanneur agréé, et qui n'est pas obligé d'intervenir. On a donc plus de probabilités pour qu'un collègue vienne nous récupérer sur la route ou au garage ! On envisage également de donner l'entretien intégral des véhicules de la MEL à des concessionnaires privés, afin qu'ils récupèrent sur site les véhicules signalés en panne, et dont la réparation dépendra de leur disponibilité.

Des agents déclassés et en sous-effectif

Suite à la mise en place du RIFSEEP, beaucoup d'agents du Parc Auto se sont retrouvés classés au niveau le plus bas, alors que leur charge de travail ne manque pas. Au contraire, leur charge de travail a tendance à augmenter, notamment en raison des départs en retraite qui ne sont pas compensés et l'intégration de nouvelles missions (entretien des bateaux et engins agricoles notamment).

Un service éloigné du Siège

Les agents du Parc Auto ne déménageront pas à Biotope, alors que la majorité des véhicules s'y trou-

veront... Ils déménageront à 20 kilomètres plus loin, au Centre logistique de Sequedin.

Compte tenu de tous ces éléments, on est légitimement en droit de nous interroger sur la place donnée au Parc Auto par la MEL, alors que les modes de déplacements ont tendance à évoluer (véhicules électriques, vélos, etc). Est-ce vraiment dans l'air du temps que de l'éloigner du Siège de la MEL ? De déclasser certains de ses agents ? De recourir au secteur privé ? Vous connaissez notre avis sur le sujet...

La Rédaction



Adapter le travail à l'humain !

Au-delà de cette affirmation quasi-philosophique, c'est ce que devrait faire toute organisation, et notamment notre collectivité, en termes de conditions de travail. Malgré cela, on peut ENCORE lire qu'Emmanuel MACRON ne veut pas parler de la pénibilité du travail, car cela pourrait faire croire que ce dernier est pénible ! On croirait entendre le propriétaire d'une mine de charbon à la fin du 19^e siècle, pour qui le quasi-esclavage des populations n'avait qu'un but : assouvir son besoin de richesses. Et pourtant, aller sur ce terrain n'a qu'une visée : nous faire croire que le travail n'est pas pénible, qu'il est au contraire épanouissant, enrichissant, motivant... Pour cela, depuis 30 ans, nous sommes

passés de la « souffrance au travail », aux « risques psycho-sociaux », pour finir avec « l'amélioration de la qualité de vie au travail » (AQVT). Rien sur la charge pesant sur les agent.es, rien sur l'impact réel en termes de pénibilité des suppressions de postes, de la réduction des moyens, et cela peu importe le poste, le grade et la responsabilité exercée. On l'aura compris, l'objectif n'est, ici, pas de changer le travail pour l'adapter aux salarié.es... mais de NOUS adapter à lui, et à rendre acceptable la pénibilité qu'il provoque ! Et en cela nos gouvernant.es, relayés par nos élu.es, sont en train d'opérer un retour en arrière phénoménal sur les conditions de travail des salarié.es ! Il n'y a là aucune tentative de progrès,

mais bel et bien une marche arrière dangereuse pour nous toutes et tous. Pour la CGT MEL, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, la reconnaissance du burn-out en tant que maladie professionnelle, le passage aux 32 heures de travail par semaine, le recrutement de personnel pour faire baisser la charge du travail sont autant de chemins à prendre pour un vrai progrès social et, enfin, adapter le travail et sa charge à la ou au collègue qui doit le faire.

Pépé Sévère

c'est à ça qu'on les reconnaît

ISOsent tout à la MEL !

L'Administration nous a annoncé récemment sa volonté de lancer un plan anti-corruption à la MEL, dont le but sera de définir une stratégie globale de lutte contre les atteintes à la probité ; mettre en place un système de gestion des risques « efficace et raisonnable (sic) » ; viser la certification ISO 37001 à horizon 2021.

Si la CGT MEL soutient la lutte contre la corruption, sa mise en œuvre ne nous semble pas répondre aux objectifs affichés ! En effet, la norme ISO 37001, mentionnée plus haut, vise à mettre en œuvre un système de management anti-corruption : la corruption serait donc un problème d'organisation au sein des services ? Depuis quelques années déjà, on nous fait signer des chartes de déontologie, ou répondre à des questions sur de potentiels conflits d'intérêts, notamment lors de l'EPA, alors que la corruption touche rarement les agents qui ne sont pas décideurs de la dépense publique, mais exécutants.

Il serait donc plus opportun de se consacrer à la corruption présumée des élus ou de certains cadres dirigeants ! Quand on entend parler de corruption concernant la MEL dans la presse nationale ou locale, ce ne sont pas des agents, mais des élus qui sont souvent mis en cause !

De plus, la gouvernance de ce plan anti-corruption pose un sacré problème moral.

Le président Damien CASTELAIN, mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, animera le comité de pilotage. Quant au DGS, qui a connu les joies de la garde à vue dans le cadre d'une enquête sur des détournements présumés de fonds publics, il dirigera le comité de direction anti-corruption... Autant dire que le dossier est entre les mains d'experts du domaine !

Terminons ce billet plein d'humour par une information d'importance sur le sujet.

Vous pouvez à tout moment contacter le déontologue de la MEL en composant le 3032 si, par aventure, il vous était donné de connaître une situation de corruption regardant la MEL.

La primeur de vos dires devrait alors passer par ce numéro interne. Ensuite, sans réponse sous deux mois du déontologue sur le sujet qui vous tracasse, vous seriez autorisé en tant que lanceur d'alerte à communiquer en dehors de la MEL.

Le faire sans passer par le déontologue, et sans attendre deux mois, vous exposerait à des sanctions incommensurables. C'est d'ailleurs, en règle générale, cette obligation d'informer l'employeur au préalable qui pose problème en France, alors même qu'au niveau européen une directive plus protectrice des lanceurs d'alerte existe. Cette directive, obtenue entre autre par le travail de la CGT au niveau européen, tarde à être transposée dans le droit français.

Pour en savoir plus, la CGT a réalisé un guide du lanceur d'alerte que vous pouvez récupérer à cette adresse :

<https://syndicoop.fr/kiosque/journal/guide-lanceur-alerte/>

la Rédaction

